



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 juin 2026

La Fondation pour l'Enfance se joint à l'appel du Parquet de Paris suite à la relaxe de l'animateur périscolaire de l'école Titon

Mardi 16 juin, le tribunal de Paris a prononcé la relaxe de l'animateur périscolaire de l'école Titon, jugé le 5 mai 2026 pour agressions sexuelles sur mineur de 15 ans et harcèlement sexuel sur mineur de 15 ans. Le tribunal a reconnu que ses propos n'étaient pas adaptés à un jeune public mais qu'ils ne constituaient ni des agressions sexuelles, ni un harcèlement sexuel. Notre constitution de partie civile a donc été jugée irrecevable.

La Fondation pour l'Enfance, profondément inquiète de cette relaxe, se joint à l'appel du délibéré par le Parquet de Paris.

Nous estimons que les faits pouvaient justifier, a minima, une requalification en corruption de mineur. Le comportement du prévenu, déjà signalé comme inapproprié par sa hiérarchie, a également soulevé de vives préoccupations lors de l'audience. Ses déclarations ont notamment consisté à remettre en cause la parole des enfants, en invoquant une prétendue jalousie liée à ses relations avec certains d'entre eux.

Ces propos démontrent la nécessité de s'assurer que cet individu ne puisse plus travailler au contact de mineurs.

Dans le contexte actuel, avec les affaires qui se multiplient, un principe de précaution systématique nous semble impératif. Nous ne pouvons pas prendre le risque de permettre à des individus ayant des comportements inappropriés avec des mineurs de continuer à travailler avec eux.

La création d'un dispositif complémentaire au contrôle d'honorabilité permettant, par principe de précaution, d'écarter également les personnes ayant fait l'objet de plaintes de signalements nous semble indispensable à la protection des enfants.

Il est urgent que tous les secteurs de notre société se saisissent du contexte actuel pour enfin prendre au sérieux la parole des enfants.

Combien de drames et de victimes devons-nous attendre pour enfin protéger les enfants et garantir leurs droits ?

À propos de la Fondation pour l'Enfance

Depuis 1977, la mission de la Fondation pour l'Enfance est d'éradiquer toutes les violences faites aux enfants. <http://www.fondation-enfance.org>

Contacts presse

[Gantzer Agency](#)

Eve Jouandin - eve.jouandin@gantzeragency.com - 07.88.39.61.16

Myriam Baldé - myriam.balde@gantzeragency.com - 06.71.87.00.10